DEPARTEMENT DU

FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST

COMMUNE DE PLOUGONVELIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

30/2022

OBJET: MODIFICATION DE CIRCULATION RUE SAINT

YVES

Le Maire de la Commune de Plougonvelin,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales, complétée et modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi n°83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu les articles L2211.1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, 110-2, 411-5, 411-8, 411-25, 417-1, 417-9, 417-10, 417-11 et 417-12;

Vu les arrêtés interministériels du 22/10/1963 modifiés et du 24/11/67 relatifs à la signalisation routière ;

Vu la circulaire de Mr Le Ministre de l'Intérieur N° 188 du 07/04/67;

Vu la demande présentée par TPC OUEST

Considérant qu'il y a lieu de modifier la circulation rue Saint Yves

ARRÊTE

ARTICLE 1: à l'occasion de travaux de renouvellement du réseau d'eau potable, la circulation sera interdite rue Saint Yves, sur le tronçon rue de la Paix-rue des Mouettes, à compter du 28 février 2022, pour une durée de 3 mois

ARTICLE 2 : une déviation sera mise en place, par la rue Bel Air, boulevard de la Mer

ARTICLE 3: les mesures édictées ci-dessus seront matérialisées par une signalisation réglementaire. La signalisation aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le pétitionnaire, sous contrôle des services de la commune.

ARTICLE 4: le pétitionnaire prendra toutes les mesures nécessaires pour la sécurité des automobilistes et des piétons pendant la durée des travaux sur le domaine public. Au terme du chantier, l'emprise devra libérer, nettoyer et dégager le domaine public de tous matériaux, matériels ou déchets de chantier.

ARTICLE 5: l'entreprise TPC OUEST est autorisée à entreposer les matériaux et matériels sur le parking du Stade, ainsi que sur les places de parking rue Saint Yves. Le parking du Stade devra être libéré les week end du 04,05,06 et 11,12 juin 2022.

ARTICLE 6: les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires, seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 7: la brigade de gendarmerie et la Police Municipale sont chargées de l'application du présent arrêté.

Fait à PLOUGONVELIN, le 14 02 2022

Le Maire, Bernard GOUEREC